



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 24 avril 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 08), Isabelle GUERY (arrivée à 18 H 08), Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4-2 04

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	0
Votants	10

**OBJET** : COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – RÉAMÉNAGEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES AU PARC D'ESPAGNE – AVENANT N°4 AU LOT N°1 ET AVENANT N°1 AU LOT N°6.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les lots N°1 et 6 relatifs aux travaux de réaménagement des structures sportives au Parc d'Espagne ont été attribués par délibération du conseil municipal N° 2023-10-3 du 25 octobre 2023 de la manière suivante :

- **Lot N°1** - démolition – gros-œuvre – VRD à l'entreprise SJC pour un montant de 508 721 € HT, soit 610 465,20 € TTC.
- **Lot N°6** - serrurerie - à l'entreprise SARL RODRIGUES pour un montant de 95 822,40 € HT, soit 114 986,88 € TTC.

**L'avenant N°4 relatif au lot N°1** - démolition – gros-œuvre – VRD annule les avenants précédents pour les raisons suivantes :

- Modifications de prestations : diminution du contre mur BA et rejointement du mur en pierre découvert après la démolition des gradins
- Ajout des prestations suivantes : longrine BA sur mur de clôture pour donner suite à une demande émanant du bureau de contrôle, reprise arase piscine pour finition le long des goulottes, bétons complémentaires pour toboggan.

L'avenant suscité s'élève à + 44 552,60 € HT (53 463,12 € TTC) portant ainsi le nouveau montant du marché public concernant le lot N°1 à 571 181,60 € HT, soit 685 417,92 € TTC.

Pour la complétude de votre information, la commission des marchés en sa séance du 9 avril 2025 a émis un avis favorable concernant l'avenant précité.

**L'avenant N°1 relatif au lot N°6 – serrurerie** - fait suite à une modification des fixations des panneaux solaires. Ce présent avenant représente une plus-value de + 2 420 € HT (2 904 € TTC), portant ainsi le montant du marché public concernant le lot N°2 à 98 242,40 € HT, soit 117 890,88 € TTC.

Pour la complétude de votre information, la commission des marchés s'est dûment réunie en date du 29 avril 2025 donnant un avis favorable à cet avenant N°1.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants présentés ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

### Décide

**Article 1 : D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer :

- l'avenant N°1 au lot N°6 pour un montant de + 2 420 € HT, soit 2 904 € TTC.
- l'avenant N°4 au lot N°1 qui s'élève à + 44 552,60 € HT (53 463,12 € TTC) portant ainsi le nouveau montant du marché public concernant le lot N°1 à 571 181,60 € HT, soit 685 417,92 € TTC.

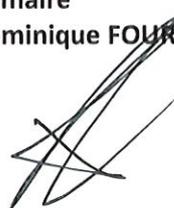
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 3 mai 2025**

**Le maire**  
**Dominique FOURCADE**



**La secrétaire de séance**  
**Valérie ADEMA**

